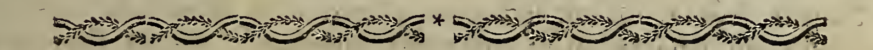
PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE-GÉNÉRALE DES ÉMIGRANS,

TENUE A BRUXELLES LE HUIT DE CE MOIS,
de Juillet 1791. —
ET PRÉSIDÉE

PAR MONSIEUR,

FRÈRE DU ROI.



EXTRAIT D'UNE LETTRE DE BRUXELLES. -- Je m'empreſſe de vous écrire pour vous donner une nouvelle qui vous démontrera que vos Émigrans, malgré la mauvaiſe iſſue de leur dernier complot, ſont encore loin de renoncer à leurs eſpérances & à leurs projets hoſtiles. Juſqu'à préſent le ſéjour des Princes François n'avoit rien eu de remarquable, que l'eſpèce de retraite qu'ils gardoient. Ils n'ont pris aucune part aux Fêtes données dans cette Ville à l'occaſion de l'inauguration des Gouverneurs-Généraux. Ils n'avoient paru en public qu'une ſeule fois & en uniforme, c'étoit à la parade, & n'avoient eu aucune communication avec la multitude des Fugitifs qui leur avoit été préſentés le lendemain de leur arrivée. Ils avoient ſimplement eu deux ou trois conférences particulières avec MM. de la Queuille, d'Uzès, de Villequier, de Jaucourt, d'Eſtherazy & Calonne; mais ce qui y avoit été traité, étoit un myſtère; on a ſu ſeulement que des ordres avoient été donnés aux Tailleurs occupés des uniformes contre-révolutionnaires, de redoubler d'activité & de vîteſſe, ce qui en conſéquence a tellement rechauffé l'ardeur ariſto-

cratique de Meſſieurs les Émigrans, qu'ils ont témoigné hautement l'impatience de ſe meſurer avec leurs Concitoyens, & ne parloient rien moins que d'aller d'emblée à Paris, & de ne mettre un terme à leur vengeance, que lorſqu'ils auroient fait paſſer la charrue dans les rues de Paris.

A ces bouillonnemens d'une vaillance meurtrière, a ſuccédé un air important & affairé, & bientôt on a appris qu'une Aſſemblée générale de tous les Émigrans avoit été convoquée par MONSIEUR, pour le 2 Juillet, dans une des Salles du Gouvernement. La curioſité publique a été à l'inſtant vivement ſtimulée par cet acte d'apparat, & le jour ſolemnel arrivé, tous nos Nouvelliſtes ſe ſont mis en campagne, pour ſavoir les délibérations & le réſultat de cette fameuſe Aſſemblée. Nous avons été bientôt inſtruits d'une partie de ce que nous deſirions ſavoir, & les Diſcours des principaux Membres, entr'autres ceux de Monſieur & du Comte d'Artois, ont été mis en circulation. J'ai raſſemblé ces différentes pièces, & j'y ai joint ce qui n'a pas été rendu public, & que je tiens d'une voye ſûre, & juſqu'au moindre détail de tout ce qui s'eſt paſſé. C'eſt un véritable Procès-verbal en forme.

L'AN MIL SEPT CENT QUATRE-VINGT ONZE, le Samedi deux Juillet, huit heures du matin, à Bruxelles, dans une des Salles du Gouvernement, dite des Etrangers : d'après l'invitation de S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, en ſa préſence & en celle de Mgr. Comte d'Artois, les Membres de la Nobleſſe Françoiſe, reſtés fidèles & retirés en cette Ville pour le ſalut de la France & le ſoutien de la Monarchie, ſe ſont réunis en Aſſemblée, pour y délibérer ſur les réſolutions à prendre, pour remplir leur devoir & leurs engagemens ſacrés. Sont ſucceſſivement arrivés MM. les Gentilshommes & autres François réunis à eux pour la même cauſe, & qu'ils ont jugé à propos d'appeller parmi eux.

L'Aſſemblée étant à peu près complette, l'ouverture en a été faite par S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi, qui a prononcé le Diſcours ſuivant.

MESSIEURS,

« J'ai cru devoir vous raſſembler avant mon départ, pour marquer toute ma ſenſibilité aux ſentimens que la Nobleſſe Françoiſe ne neſſe de me témoigner depuis mon arrivée. Je la prie de recevoir ici le témoignage de ma vive & ſincère gratitude.

» J'ai voulu auſſi, Meſſieurs, vous recommander l'union qui peut ſeule faire notre force, & ſur-tout l'obéiſſance & le reſpect au Gou-

vernement du pays ; dont nous vous donnerons toujours l'exemple. Tous les Gentilshommes François sont sans doute égaux, mais il est impossible qu'une aussi grande union que la nôtre reste sans Chefs : rien ne peut se faire sans le commandement & l'obéissance ; il vous faut donc des Chefs ; nous vous en proposons six, MM. le Duc d'Uzès, le Duc de Villequier, le Marquis de la Queuille, les Marquis de Jaucourt, de Frondeville & de Robien ; nous vous demandons de la déférence pour eux. Ces Messieurs seront chargés de correspondre avec nous & le Gouvernement ; ils vous feront parvenir nos avis, (ici toute l'Assemblée a crié : VOS ORDRES, VOS ORDRES) nos ordres, puisque vous le voulez, Messieurs.

» Il faut espérer que nous ferons cesser les maux de notre chère Patrie, j'ose encore lui donner ce nom. Depuis 14 siècles que la Manarchie Françoise existe, la Noblesse Françoise s'est toujours trop bien montrée pour ne pas soutenir à jamais son caractère ; son dévouement pour ses Rois & sa Patrie est connu de toute l'Europe, & se trouve à chaque page de l'Histoire.

» J'ai à vous dire encore quelque chose de moins intéressant, mais qui m'est particulier : Captif en France depuis 20 mois, je n'ai pu travailler à nos communs intérêts : si nous avons des espérances, nous les devons à mon frère ; pour moi je n'apporte ici que mon zèle. »

M. le Comte d'Artois a pris la parole, & a dit :

« Je n'ai fait que ce que j'ai dû, je ferai le premier à obéir à mon frère, comme à notre Chef. » Les deux Princes se sont embrassés, & leurs Discours ont été couverts d'applaudissemens, & l'Assemblée, d'une voix unanime, a accepté pour Chefs les personnes proposées par MONSIEUR.

Alors M. d'Esterazy a proposé à l'Assemblée la lecture d'un plan d'organisation & de discipline. Ce Plan porte en substance que tous les Gentilshommes & les François fidèles, répandus dans les Pays Bas & les États voisins, dont le nombre est porté à environ 10000 hommes, seront enrégimentés & distribués en Compagnies de 50 hommes d'armes, qu'on répartiroit dans les Villes des Princes voisins du Rhin & de la Meuse, les moins peuplées, afin de prévenir le renchérissement des denrées dans les lieux affectés. Ces Compagnies seront commandées par les 3 premiers hommes d'armes, qui feront les fonctions de Capitaine, Lieutenant & sous-Lieutenant, sans en avoir le titre ; ainsi de suite pour les autres grades de Maréchaux-des-Logis & de Brigadiers. Le lieu du séjour pour les différentes Compagnies, sera déterminé par la voye du sort. La lecture de ce projet a été interrompue par quelques marques d'improbation, principalement à l'article du cantonnement.

Sur la propoſition de M. de Calonne, on a arrêté que ce Plan ſeroit revu & modifié.

M. le Marquis de la Queuille a lu une Lettre de Paris, qui annonce que les Députés du côté droit, après avoir proteſté contre tous les Décrets émanés de l'Aſſemblée, vont ſe retirer. Cette lecture a été très-applaudie.

M. de Cruſſol a propoſé de faire une Adreſſe au Roi. Cette propoſition a été rejettée comme prématurée.

M. de Jaucourt a offert un Plan de Campagne, dont on a admiré la tactique; mais pluſieurs Membres ont paru deſirer plus d'étendue dans les développemens. Un autre Membre a propoſé de les y ajouter en conférant avec M. de Jaucourt. L'Aſſemblée l'y a invité.

Un Membre a demandé l'attention de l'Aſſemblée, ſur nn projet d'adreſſe à tous les Régimens François. L'Aſſemblée en a entendu la lecture avec le plus grand plaiſir, & y a applaudi avec tranſport; elle a arrêté que cette adreſſe ſeroit imprimée & envoyée à ſa deſtination.

M. de Calonne a lu un Mémoire du Prince de Condé, à lui adreſſé, contenant des meſures générales à prendre dans les circonſtances préſentes. Sur la demande de la plupart des Gentilshommes, il a été arrêté, que chacun des Membres en auroit un exemplaire.

M. le Comte d'Artois s'eſt levé, & a dit: « MESSIEURS, votre courage & le zèle que vous montrez, ſont des ſûrs garants du ſuccès de notre ſainte entrepriſe. Je ſuis autoriſé à vous prévenir que le dernier attentat des factieux, n'a apporté aucun changement à nos diſpoſitions, & ne forme nul obſtacle à nos meſures. Nous partons demain, mon frère & moi, pour Coblence, & MONSIEUR vous fera parvenir ſes intentions, par l'organe des Chefs que vous venez de vous choiſir. »

A ces mots les Princes ſe ſont levés, & l'Aſſemblée s'eſt ſéparée.

LE ſurlendemain de cette Aſſemblée, les Princes ſont partis pour Coblence, remplis d'eſpoir, mais légers d'argent; car M. d'Artois n'a pu trouver ici que 20000 livres, que leur a prêtées M. VALZ le père. On leur avoit promis un million, mais la nouvelle de l'arreſtation du Roi a fait baiſſer leur crédit, & fait évanouir les diſpoſitions pécuniaires qu'on leur avoit d'abord montrées. Les Emigrans indigens, qui s'étoient particulièrement attachés à leur fortune, ont été laiſſés ici, en grande partie, avec l'eſtomach plein, mais inquiet pour l'avenir. . . On dit ici que M. Duverryer vient d'être mis en état d'arreſtation par ordre du Prince de Condé.

DE L'IMPRIMERIE PATRIOTIQUE, L'AN 2 DE LA LIBERTÉ.